

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	34	35

Date de la convocation
11 mars 2025

Numéro de la délibération
25-07

Objet de la Délibération
Budget primitif 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le premier avril à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le onze mars deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Patay, sous la présidence de Monsieur Frédéric CULLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Muriel BATAILLE (Tournois), Dimitri GIGAULT (suppléant de Élodie BEUCHERIE - Rouvray-Sainte-Croix), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Gervais GREFFIN (Bucy-le-Roi), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Denis PELE (Saint-Péravy-la-Colombe), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Jean-Marie CORNIERE (Dry), Frédéric CULLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières-en-Beauce), Pascal FOULON (St-Ay), Philippe GACONNET (Cravant), Grégory GONET (Messas), Marie-Christine MALET (Suppléante de Bertrand HAUCHECORNE - Mareau-aux-Prés), Philippe GAUDRY (suppléant de Anna LAMBOUL - Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Épieds-en-Beauce).

A donné pouvoir : Martiel SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes) à Marie-Paule DUMINIL (Cercottes).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois), Brigitte BLAIN (Chevilly).

Ainsi que : Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Maxime LEGOUT (Lailly-en-Val), Olivier SILBERBERG (Fibois Centre Val de Loire) et Hubert DÉSIRÉ (SCIC Bois énergie centre).

Conformément au débat d'orientation budgétaire du Comité syndical du 25 février 2025,

Monsieur le Président soumet à l'assemblée délibérante le budget primitif du PETR pour l'année 2025.

La présentation du budget suit la comptabilité M57.

Monsieur le Président soumet au Comité syndical le budget primitif du PETR pour l'année 2025 (selon une présentation qui suit la comptabilité M57).

Le budget 2025 s'équilibre à 359 390,39 € en SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 045-200075869-20250401-25_07-DE



Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	34	35

Date de la convocation

11 mars 2025

Numéro de la délibération

25-07

Objet de la Délibération

Budget primitif 2025

Les dépenses du **chapitre 60** « achats et variation de stocks » sont en forte hausse par rapport à celles prévues en 2024 compte tenu des achats de plants du programme Plant'action 2025, désormais indiqué sur ce chapitre.

Le montant du **chapitre 61** est en très forte baisse par rapport à celui de 2024 : cela s'explique notamment par la division par trois du chapitre 617 « études et recherches » (les dépenses liées à l'élaboration du PCAET et aux diagnostics de biodiversité agricole ont été engagées en 2024).

Le **chapitre 62** « autres services extérieurs » est en baisse par rapport au budget primitif 2024 avec notamment une forte diminution des publications et des fêtes et cérémonies.

Les **charges de personnel (chapitre 012)** connaissent une hausse et permettent d'employer 3,80 équivalents temps plein (ETP).

Les dépenses du **chapitre 63** « impôts, taxes et versements assimilés » sont très légèrement supérieures à 2024.

Les **autres charges de gestion courante (chapitre 65)** connaissent une légère hausse par rapport à 2024.

Le **chapitre 66** « charges financières » correspond aux frais d'intérêts liés à une potentielle ligne de trésorerie que le Pays pourrait souscrire.

Le **chapitre 042** concerne les amortissements et a été confirmé par les services de la Trésorerie.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Au **chapitre 74** « dotations, subventions, participations », sont prévues :

- La subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire : la subvention, qui correspond au forfait pour l'agent de développement, est de 35 000 € (temps plein). Il faut ajouter les crédits régionaux visant à soutenir l'animation PCAET et LIFE et les plantations d'arbre. Le montant de la subvention régionale pour 2025 s'élève à **63 850 €**.
- Les subventions de l'Europe pour le fonctionnement et l'animation du programme Leader 2023-2027 concernent l'animation GAL et l'animation PCAET jusqu'au 30 avril 2025. Le total est de **91 508,84 €**.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 045-200075869-20250401-25_07-DE



Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	34	35

Date de la convocation
11 mars 2025

Numéro de la délibération
25-07

Objet de la Délibération

Budget primitif 2025

- Les participations des EPCI sera de 1,70 € habitant sur la base de la population municipale 2025 (67 069 hbs) soit un total de 114 017,30 €.
- Le chapitre 042 correspond, lui, à l'amortissement des subventions (SCoT notamment) (opération d'ordre qui s'équilibre avec le chapitre 040 de la section d'investissement).

Le budget 2025 s'équilibre à 91 708,28 € en SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le chapitre 20 fait apparaître un montant de 57 567,28 €, montant qui permet d'équilibrer la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

Le montant du chapitre 21 « immobilisations corporelles » augmente légèrement. Ces dépenses correspondent au renouvellement et à l'entretien courant du parc informatique.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le chapitre 10 indique le Fonds de Compensation de la TVA attendu sur les investissements et s'élèvera à 4 771,06 € en 2025.

Une somme de 37 859,87 € est également prévue au 001, conformément à l'affectation du résultat.

Le chapitre 040 concerne des opérations d'ordre.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver le budget 2025 en fonction des sommes affectées aux différents chapitres,
- De fixer, pour 2025, le niveau des cotisations des communautés de communes membres du PETR à 1,70 € par habitant (en fonction de la population municipale 2025)
- D'autoriser le Président à mettre en recouvrement la participation des collectivités membres,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 045-200075869-20250401-25_07-DE

S²LO

Frédéric CUILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Michel FAUGOUIN
Secrétaire de séance

